

### COÛT DE MAINTIEN DE LA FIABILITÉ

1 Le traitement du coût des mesures devant être mises en place afin d'assurer le maintien  
2 de la fiabilité du réseau compte tenu des ventes de GNL est décrit au paragraphe 54 de  
3 la décision D-2011-030, soit :

4 « [54] [...] Le montant à soustraire du revenu requis, dans le cadre du  
5 dossier de fermeture, devra tenir compte des coûts unitaires réels et des  
6 volumes prévus au dossier tarifaire. Cependant, les volumes devront être  
7 mis à jour pour tenir compte des consommations réelles uniquement  
8 lorsque le volume réel sera supérieur au volume projeté. »

9 Ainsi, une comparaison de la situation projetée à la Cause tarifaire et celle concrétisée  
10 durant l'année financière doit être effectuée. Chaque situation est analysée séparément  
11 ci-dessous.

#### **Cause tarifaire 2015 (D-2014-201)**

Volume projeté de ventes de GNL		Capacité réservée LSR	Outil de maintien de la fiabilité selon la décision D-2015-012				
Annuel	Hiver (1 <sup>er</sup> déc. au 31 mars)		Période	Capacité quotidienne	Capacité totale	Prix	Coût total
10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>		10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /jour	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	¢/m <sup>3</sup>	(000 \$)
34 471	7 671	1 040	120 jours	n/a	n/a	n/a	n/a

12 À la Cause tarifaire 2015<sup>1</sup>, selon l'évaluation des besoins d'hiver extrême avec ou sans la  
13 réservation à l'usine LSR par le client GNL, considérant la méthode proposée d'évaluation  
14 de la demande continue en journée de pointe, aucun outil de maintien n'était requis et n'a  
15 été contracté pour l'hiver 2014-2015.

---

<sup>1</sup> R-3879-2014, B-0283, Gaz Métro-7, Document 6.

**Année financière 2015 – Outils réels de maintien de la fiabilité**

- 1 La demande projetée du client GNL et l'évaluation des outils de maintien de la fiabilité
- 2 sont les suivantes au réel :

Volume réel de ventes de GNL		Capacité réservée LSR	Outil de maintien de la fiabilité selon la décision D-2015-012				
Annuel	Hiver (1 <sup>er</sup> déc. au 31 mars)		Période	Capacité quotidienne	Capacité totale	Prix	Coût total
10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>		10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /jour	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	¢/m <sup>3</sup>	(000 \$)
32 109	6 902	1 400	120 jours	n/a	n/a	n/a	n/a

- 3 La hausse de la capacité réservée n'a pas nécessité d'outil de maintien de la fiabilité.

**Comparaison de la Cause tarifaire 2015 versus le Réel 2015**

- 4 Les résultats sommaires pour l'année 2015 sont les suivants :

Référence	Volume de ventes de GNL		Outil de maintien de la fiabilité selon la décision D-2015-012		
	Annuel	Hiver (1 <sup>er</sup> déc. au 31 mars)	Capacité totale	Prix	Coût total
	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	¢/m <sup>3</sup>	(000 \$)
Cause 2015	34 471	7 671	n/a	n/a	n/a
Réel 2015	32 109	6 902	n/a	n/a	n/a

- 5 Aucun coût de maintien de la fiabilité n'est appliqué en réduction du revenu requis, tel
- 6 qu'illustré à la pièce Gaz Métro-8, Document 1, page 5, ligne 15.